



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°001 du 21 décembre 2024 (Gignac, 34)

Présents :

Bernard BARRAL, Laure BERENGUER, Patrice CHARLES, Célestin ELICES, Lucie FABRE, Léa FABRE, Laure FERRIERES, Patricia GANIVENQ, Philippe GOUNEAUD, Quentin GUILLERM, Jérémy HERNANDEZ, Oznur LAVAUD, Pascale LLAURENS, Nancy LOPES, Patrice OM, Nicolas ROUX, Nicolas TERME, Magali VESSIERE.

Excusés et représentés :

Chloé ALIGNAN (pouvoir Patrice CHARLES), Guy CASTELBOU (pouvoir Laure BERENGUER), Eric DELEENS (pouvoir Bernard BARRAL), Séverine ROUGELIN (pouvoir Patricia GANIVENQ).

Excusés :

Philippe MARCHEGAY, Camille PARISELLE.

Le Quorum ($\frac{1}{3}$ des membres) étant atteint (22 présents ou représentés sur 24), la Présidente Patricia GANIVENQ, ouvre la séance à 14h30.

1 – Election du Bureau Directeur :

Les membres du Comité Directeur procèdent à l'élection du Bureau Directeur, qui se compose selon l'article 20 des statuts de la FFJBT :

- du Président de la Fédération
- du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint
- du Trésorier et du Trésorier Adjoint
- du ou des Vice-Présidents
- du représentant de la FFJBT auprès de la Fédération Internationale
- des Présidents de commissions internes à la FFJBT

La règle de la parité est applicable pour la composition du Bureau Directeur.

Election des Vice-Présidents :

Philippe GOUNEAUD (2 voix contre, 1 abstention et 19 voix pour) est élu
Nicolas TERME (22 voix pour, unanimité) est élu.

Election du Représentant de la FFJBT au sein de la FIBaT :

Patricia GANIVENQ (22 voix pour, unanimité) est élue.

Election du Secrétaire Général :

Patrice CHARLES (22 voix pour, unanimité) est élu.

Election de la Secrétaire Adjoint :

Magali VESSIERE (22 voix pour, unanimité) est élue.

Election du Trésorier Général :

Bernard BARRAL (22 voix pour, unanimité) est élu.

Election de la Trésorière adjointe :

Léa FABRE (22 voix pour, unanimité) est élue.

Procurations sur les comptes bancaires :

Le Comité Directeur donne procuration à l'unanimité à

- la Présidente Patricia GANIVENQ
- au Trésorier Bernard BARRAL
- la Trésorière Adjointe Léa FABRE.

de faire toutes les opérations concernant le fonctionnement des comptes chèques et des livrets et notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de la Fédération et de France Tambourin.

2 – Validation du principe des indemnités allouées aux membres du Comité Directeur :

Conformément à l'article 18-4 des statuts de la FFJBT, l'ensemble des membres du Comité Directeur valide à l'unanimité le principe des indemnités.

Art 18-4 : En application de l'article 31 de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, le Comité Directeur, dans un délai de 2 mois à compter de l'élection de son Président, doit valider le principe des indemnités allouées à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions. La contribution des membres du Comité Directeur et du Président de la FFJBT s'inscrit dans le cadre particulier du Bénévolat qui les fait bénéficier le contribuable d'une réduction d'impôt (article 200 du Code Général des Impôts).

En ce sens, et d'une manière générale, le Président et les membres du Comité Directeur de la FFJBT ne recevront aucune contribution financière pour l'exécution de leurs missions au sein de la Fédération, hormis dans le cadre du remboursement des frais de déplacement tels que listés dans le Règlement Intérieur et la grille tarifaire de la FFJBT.

Bernard BARRAL propose que la Fédération se dote d'outils permettant de faire des visio-conférences lors des réunions du Comité Directeur. Ainsi, les membres les plus éloignés du lieu de la réunion pourraient participer au Comité Directeur en visio. Cela limiterait les longs déplacements des membres les plus éloignés mais également les frais de déplacement.

Léa FABRE propose de demander un devis à son père, qui travaille dans ce secteur d'activité. Il sera également nécessaire de vérifier l'éligibilité à la fibre de la ligne de la fédération afin de pouvoir avoir un débit suffisant pour faire des visios de qualité.

3 - Commissions – Groupes de travail -

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité Directeur procède à l'installation des commissions et à l'élection de leurs membres.

COMMISSIONS STATUTAIRES

Commission Electorale : (élu par l'ancien Comité Directeur, le 14 novembre 2024. Cette commission a géré l'Assemblée Générale du 21 décembre 2024)

Président de la commission : Thierry ALIGNAN.

Membres : Patrick BOURNIQUEL et Marion CHIAPELLO.

Commission de la Formation :

Président de la commission : Lucie FABRE.

Membres : Patricia GANIVENQ.

Thierry CLEMENT a postulé pour cette commission et sera invité à participer aux travaux de cette commission

Patricia GANIVENQ prendra rendez-vous avec la ligue Occitanie afin d'aborder le sujet du diplôme d'éducateur fédéral.

Commission des Juges et Arbitres :

Président de la commission : Célestin ELICES.

Membres : Patrice CHARLES, Quentin GUILLERM, Philippe GOUNEAUD.

Commission Médicale :

Président de la commission : Laure FERRIERES.

Membres : Chloé ALIGNAN, Lucie FABRE, Léa FABRE, Philippe GOUNEAUD, Oznur LAVAUD.

Tous les membres des Commissions Statutaires ainsi que les Présidents de ces Commissions ont été élus à l'unanimité.

COMMISSIONS FACULTATIVES

Commission Règlement, Technique et Homologation des Aires de jeu :

Président de la commission : Patrice OM.

Membres : Magali VESSIERE, Patrice CHARLES.

Thierry CLEMENT a postulé pour cette commission et sera invité à participer aux travaux de cette commission

Commission Promotion et Communication :

Président de la commission : Pascale LLAURENS.

Membres : Chloé ALIGNAN, Lucie FABRE, Léa FABRE, Philippe MARCHEGAY, Camille PARISELLE, Nicolas TERME.

Bernard BARRAL indique qu'il est urgent que cette commission travaille sur la réalisation d'un book de présentation de la Fédération afin de pouvoir le remettre aux élus qui seront rencontrés prochainement par la Présidente. Ce dossier de Sponsoring sportif est un outil de communication indispensable pour personnaliser et présenter le projet fédéral de la nouvelle équipe.

Commission France Tambourin :

Président de la commission : Patricia GANIVENQ.

Membres : Laure BERENGUER, Jérémy HERNANDEZ, Patrice OM, Nicolas ROUX, Nicolas TERME.

Thierry CLEMENT a postulé pour cette commission et sera invité à participer aux travaux de cette commission.

Commission Organisation des Compétitions Nationales

Président de la commission : Laure BERENGUER.

Membres : Chloé ALIGNAN, Philippe GOUNEAUD, Philippe MARCHEGAY, Nicolas TERME, Bernard BARRAL, Patrice CHARLES, Séverine ROUGELIN.

La commission organisation des championnats de l'Hérault est intégrée dans cette commission.

Patricia GANIVENQ doit prendre rendez-vous avec Marie-Laure CASTELLINO RAPIN pour discuter de l'organisation de cette commission.

Commission Haut Niveau :

Président de la commission : Quentin GUILLERM.

Membres : Guy CASTELBOU, Lucie FABRE, Philippe GOUNEAUD, Oznur LAVAUD, Nancy LOPES, Patrice CHARLES, Séverine ROUGELIN.

Tous les membres des Commissions Facultatives ainsi que les Présidents de ces Commissions ont été élus à l'unanimité.

Bernard BARRAL, trésorier de la Fédération demande aux différents Présidents de commission de réunir au plus vite leurs commissions afin d'établir le budget de chaque commission dans les meilleurs délais.

4 – Commissions de Discipline et d'Appel :

Conformément à la législation en vigueur, le mandat des membres de la Commissions de Discipline et d'Appel (commissions indépendantes de la Fédération) se termine d'office avec celui du précédent Comité Directeur.

Un appel à candidature sera prochainement lancé pour les postes suivants :

Commission de Discipline

3 membres titulaires et 3 suppléants

Commission d'Appel

3 membres titulaires et 3 suppléants

5 - Championnat de France en Salle adulte 2025 :

Le précédent Comité Directeur a fixé les dates des 3 plateaux du championnat de France en salle adulte dans 3 régions :

1^{er} plateau : Région Hauts-de-France, les 1^{er} et 2 février 2025.

2^{ème} plateau : Région Occitanie, à Florensac, les 15 et 16 février 2025.

3^{ème} plateau : Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les 1^{er} et 2 mars 2025.

Le Comité Directeur entérine ces 3 dates et décide de procéder à un tirage au sort pour déterminer le calendrier des rencontres.

Championnat de France Masculin :

Equipe 1 : 2^{ème} du CD 60

Equipe 2 : 2^{ème} du CD 13

Equipe 3 : 1^{er} du CD 13

Equipe 4 : 3^{ème} du CD 34

Equipe 5 : 1^{er} CD 60

Equipe 6 : 1^{er} CD 19

Equipe 7 : 2^{ème} CD 34

Equipe 8 : 1^{er} CD 34

Championnat de France Féminin :

Equipe 1 : 1^{er} du CD 13

Equipe 2 : 1^{er} du CD 34

Equipe 3 : 1^{er} CD 60

Equipe 4 : 2^{ème} du CD 34

Equipe 5 : 3^{ème} du CD 34

Les calendriers prévisionnels seront communiqués prochainement aux clubs lorsque la Fédération aura reçu les engagements des différents Comités Départementaux concernés.

Les trames sont en annexe de ce Compte-Rendu.

6 - Championnat de France en Salle jeunes 2025 :

Cette compétition ayant été organisée à Gignac-la-Nerthe en 2023 puis à Narbonne en 2024, le Comité Directeur décide d'organiser le championnat de France en salle jeunes 2025, dans l'Hérault, les 8 et 9 mars 2025.

Un appel à candidature va être envoyé :

- aux clubs de l'Hérault pour l'organisation de ce championnat.
- aux Comités Départementaux et Ligues Régionales pour l'inscription à ce championnat.

7 - Calendriers prévisionnels 2025 des Nationales :

Les engagements pour les championnats de Nationale 1, Nationale 2 et Nationale 1 Féminine ont été envoyés aux clubs qui ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour s'engager.

Conformément au Règlement Intérieur Fédéral, le Comité Directeur procède au tirage au sort des différentes équipes afin de composer les calendriers des 3 championnats nationaux.

Tirage au sort des équipes afin d'établir le calendrier 2025

Nationale 1

- Equipe 1 : GIGNAC
- Equipe 2 : FLORENSAC
- Equipe 3 : COURNONSEC
- Equipe 4 : NOTRE-DAME-DE-LONDRES
- Equipe 5 : MONCEAUX-SUR-DORDOGNE
- Equipe 6 : CAZOULS-D'HERAULT
- Equipe 7 : VENDEMIAN
- Equipe 8 : CURNONTERRAL

Nationale 1 Féminine

- Equipe 1 : POUSSAN
- Equipe 2 : PENNES-MIRABEAU
- Equipe 3 : NOTRE-DAME-DE-LONDRES
- Equipe 4 : FLORENSAC
- Equipe 5 : VENDEMIAN
- Equipe 6 : COURNONSEC

Nationale 2

- Equipe 1 : VENDEMIAN
- Equipe 2 : CURNONTERRAL
- Equipe 3 : PENNES-MIRABEAU
- Equipe 4 : POUSSAN
- Equipe 5 : GIGNAC
- Equipe 6 : MEZE
- Equipe 7 : COURNONSEC
- Equipe 8 : CAZOULS-D'HERAULT

8- Questions diverses :

Fabrique

Suite à l'Assemblée Générale de ce samedi 21 décembre 2024, les membres du Comité Directeur ont pu constater que le bilan financier de la Fabrique était déficitaire.

Patricia GANIVENQ, la Présidente et Bernard BARRAL, le Trésorier, vont rencontrer la comptable de la Fédération afin de faire un audit des comptes de la fabrique.

Plusieurs membres du Comité Directeur s'interrogent sur la raison pour laquelle certains clubs n'achètent pas leur matériel auprès de France Tambourin. Jérémy HERNANDEZ indique que la qualité des tambourins est très satisfaisante et comparable à celle des Giacomuzzis.

Les membres du Comité Directeur constatent que les deux clubs champions de France, Cazouls d'Hérault chez les hommes et Notre Dame de Londres, chez les femmes, jouent tous les deux exclusivement avec des tambourins fabriqués à Gignac.

Palmarès de la saison 2023 - 2024

Le précédent Comité Directeur n'a pas validé le palmarès en extérieur des Nationales car des affaires doivent être traitées par la Commission de Discipline.

Le Comité Directeur décide également à l'unanimité de ne pas valider le palmarès et de demander à la nouvelle commission de discipline qui va être créée, de traiter les dossiers qui n'ont pas été traités depuis la fin de la saison en extérieur.

Programmation des réunions du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur décident d'organiser, quand c'est possible, les réunions du Comité Directeur, le mardi ou le jeudi.

Coupe d'Europe en Extérieur

Philippe GOUNEAUD indique qu'il a été questionné lors de l'Assemblée Générale sur le nombre de clubs Français qui participeront à la Coupe d'Europe en extérieur en 2025.

Bernard BARRAL indique que la Fédération Française a reçu un courrier de la Fédération Internationale informant qu'il n'y aurait que 2 clubs par nation lors de l'édition 2025. Il précise que ce courrier a été envoyé alors qu'il était encore Président de la FIBaT donc avant le début des championnats extérieur 2024. Il n'y a malheureusement pas eu de communication sur le sujet.

Les qualifiés pour la Coupe d'Europe en Extérieur seront :

- chez les hommes : Cazouls d'Hérault et Cournonterral
- chez les femmes : Notre Dame de Londres et Vendémian

Ces qualifications seront effectives lorsque le palmarès de la saison 2023 - 2024 sera validé.

Réunion ANS avec le Ministère

Philippe GOUNEAUD indique qu'une réunion devrait avoir lieu à Paris en début d'année entre la Fédération et les personnes chargées des dossiers ANS. Il propose d'accompagner Patricia GANIVENQ à cette réunion. Il propose également que Denis ARRAZAT se joigne à eux.

Patricia GANIVENQ va s'entendre avec Denis ARRAZAT et Philippe GOUNEAUD pour contacter le Ministère à ce sujet.

La Présidente, Patricia GANIVENQ clôture la réunion à 18h05

Secrétaire Général
Patrice CHARLES



Présidente FFJBT
Patricia GANIVENQ



Document transmis à :

- tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.